

Concerne : prise de position RoHS

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous confirmons que les produits semi-finis livrés par *KAUFMANN & FILS SA* ne contiennent aucune substance de la Directive 2011/65/EU (2002/95 EG) - Restriction sur les substances dangereuses (RoHS) ET LA DIRECTIVE SUPPLÉMENTAIRE 2015/863 – annexe II. Les produits semi-finis que nous livrons sont fabriqués conformément aux Normes EN/DIN et sont usuels.

Si des substances devaient être contenues dans les alliages qui relèvent du domaine d'application de la Directive RoHS, *KAUFMANN & FILS SA* respecte les valeurs limites ou les exceptions définies (voir ci-dessous). Note : la RoHS est valable pour les produits électriques et électroniques. Le but de la Directive est de limiter l'utilisation des substances classées comme dangereuses.

**Substances soumises à des restrictions selon l'article 4 alinéa 1: (Valeurs de concentration maximale tolérées en poids dans les matériaux homogènes)**

Plomb (0,1%)  
Mercure (0,1%)  
Cadmium (0,01%)  
Chrome hexavalent (0,1%)  
Biphényles polybromés - PBB (0,1%)  
Diphényléthers polybromés – PBDE (0,1%)  
Phtalate de diéthylhexyle - DEHP (0,1%)  
Phtalate de butylbenzyle -BBP (0,1%)  
Phtalate de dibutyle - DBP (0,1%)  
Phtalate de diisobutyle - DIBP (0,1%)

Parmi ces substances interdites se trouve donc aussi le plomb qui peut être présent dans les produits semi-finis sous forme d'élément d'alliage.

Pour l'utilisation du plomb dans les produits semi-finis, il existe en principe trois exceptions :

- **Exception liée à l'application:** La directive RoHS ne s'applique pas en principe à tous les appareils électriques et électroniques. Ainsi le domaine d'application ne se rapporte pas par exemple aux appareils médicaux.

- **Valeurs de concentration maximales:** La RoHS admet l'utilisation des substances interdites dans des valeurs de concentration maximales définies. De ce fait, le plomb peut être toléré dans les matériaux d'un appareil électrique qui relève du domaine d'application de la RoHS, dans une concentration inférieure ou égale de 0,1% en poids.
- **Exceptions technologiques spécifiques:** le plomb peut être utilisé dans des alliages en aluminium ayant un pourcentage en masse égale ou inférieure à 0,4% et dans des alliages en cuivre ayant un pourcentage en masse égale ou inférieure à 4%.

En tant que société de distribution active dans le négoce de produits de quincaillerie, nous devons compter sur l'obtention des déclarations appropriées des fabricants respectifs de matériaux semi-ouvrés.

Même si nous considérons ces informations comme fiables, nous déclinons toute responsabilité sur l'exactitude et l'authenticité des données fournies. La transmission de ces informations partielles ou complètes n'a aucune valeur légale et ne peut donner lieu à aucun contrat spécifique.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

KAUFMANN & FILS SA  
Delphine Marti

